

LE HAM



BULLETIN MUNICIPAL

1^{er} semestre 2010

MAIRIE de LE HAM

5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle communale).

Tél. : 02/43/03/97/07 - Fax : 02/43/03/97/23 Site : www.leham.mairie53.fr - Courriels : mairie.leham@wanadoo.fr

LUNDI	9h - 12h	Fermée
MARDI	9h – 12h (CV)	14h – 17h
JEUDI	9h – 12h (CV)	Fermée
VENDREDI	9h - 12h	14h – 16h30 (CV, DR)
SAMEDI	9h - 12h (CV, MF, OT)	Fermée

Permanences du Maire et des adjoints (sous réserve de modifications) : Christian Vallée, maire : **CV**, Mireille Fortin, 1^{ère} adjointe : **MF**, Olivier Thébaud, 2^{ème} adjoint : **OT**, Diane Rouland, 3^{ème} adjointe : **DR**.
(Prises de rendez-vous possibles sur les autres jours)

SOMMAIRE

Page de Couverture : photos de 2010 **Deuxième de couverture** : Informations Pratiques Mairie / Sommaire / Mot Du Maire

VIE MUNICIPALE	2
Séances du Conseil Municipal	
VIE COMMUNALE	6
Repas du CCAS	
Vœux du maire / Maisons fleuries	7
Nouveaux habitants / Etat Civil / Concessions du cimetière / Ecoles	8
Hamois à l'honneur	10
Intervention de M. AUBELLE	11
Pêche	12
Visite à Paris / Sporting Club Hamois	13
Cellule réfrigérante en location / Photo mystère	14
VIE QUOTIDIENNE	14
Canton du Horps / Communauté de Commune de Villaines	
Facebook / Vos démarches (certificat d'immatriculation, passeport, carte d'identité)	15
Consommer moins c'est possible !	16
Incivilités aux PAV	17
VIE CULTURELLE	17
Point lecture	
Les élus au Conseil Municipal (partie 2)	18
Troisième de couverture : Numéros utiles / Artisans et Commerçants Quatrième de couverture : Calendrier	

Le mot du Maire

Cette année vous recevrez 2 bulletins municipaux : le premier début août, le deuxième début janvier ; ceci afin de vous tenir informés de ce qui se passe sur la commune. L'hiver a été long, froid et avec beaucoup de neige, le réseau routier a beaucoup souffert, l'axe le Ham-Villaines a été en partie refait.

De nouveaux travaux ont été effectués sur la commune : les trottoirs des rues du Lavoir et du Mont ; un bicouche sur le parking et du béton au niveau des bâtiments du I bis rue du Mont ; la structure en parpaing du lavoir a été enlevée et celui-ci va être refait « à l'ancienne ». La salle socioculturelle a bénéficié d'une isolation extérieure, de nouveaux radiateurs et d'une VMC.

Des projets sont en cours : le permis de construire pour le parc éolien a été déposé et est en cours d'instruction, le bâtiment I bis rue du mont pourrait être réhabilité en salle d'exposition...

Vie municipale

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE DE DIFFUSION POUR RECEVOIR PAR MAIL CES COMPTES-RENDUS APRES CHAQUE REUNION, IL SUFFIT D'EN FAIRE LA DEMANDE EN MAIRIE (EN LAISSANT SON ADRESSE ELECTRONIQUE).

SEANCE DU SAMEDI 9 JANVIER 2010

Tous les conseillers présents sauf M. LEBLANC, M. BRINDEAU, Mme HOULBERT (excusés)

ETUDE DE DEVIS SALLE SOCIO-CULTURELLE : Devis retenu concernant l'enlèvement de la casquette de la salle communale, de même que le changement des gouttières, dans le cadre de sa réhabilitation : GIBON 5 046.40 € H.T.

SEANCE DU MARDI 9 FEVRIER 2010

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET COMMUNE : Les résultats de l'exercice sont les suivants

Section fonctionnement :

Dépenses : 287 045.87 €
 Recettes : 355 007.25 €
 Résultat de l'exercice 2009 : 67 961.38 €
 Résultat de clôture de 2009 : 165 213.47 €

Section investissement :

Dépenses : 205 080.97 €
 Recettes : 230 948.59 €
 Résultat de l'exercice 2009 : 25 867.62 €
 Résultat de clôture de 2009 : -17 216.89 €

Résultat cumulé : 147 996.58 €. Compte, qui est en accord avec le compte de la Trésorerie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET COMMUNE :**Section fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2009 : 67 961.38 €
 Résultat de clôture de 2009 : 165 213.47€

Section investissement :

Résultat de l'exercice 2009 : 25 867.62 €
 Résultat de clôture 2009 : - 17 216.89 €

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante approuve le compte de la trésorière.

SUBVENTIONS 2010 :

Société de pêche « La Gaule Ribayenne »	162 €
ADMR	118 €
Comité des Fêtes	1 624 €
S.C.H.	1 624 €
Coopérative scolaire	389 €
Anciens combattants et AFN	216 €
Club des Bruyères	216 €
G.V.H.	216 €
Société de chasse « Saint Hubert »	306 €
CCAS	1 623 €
Amicale Laïque	499 €
A.S.I. (Banque alimentaire)	108 €
Télé Proton	111 €
Office de tourisme	50 €
Prévention Routière	28 €
TOTAL	7 290 €

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE MER 2010 : l'Amicale Laïque RPI Le Ham/Loupfougères sollicite une subvention exceptionnelle pour permettre à 16 enfants du Ham de partir en classe de mer dans les Côtes d'Armor du 31 mai au 04 juin 2010 (classes de grande section, CP et CE1). La participation demandée est de 90 € par enfant, soit un coût total de 1 440 €.

VOTE DES 3 TAUX : A l'unanimité, l'assemblée décide de maintenir les taux identiques à 2009, à savoir :

Taxe habitation : 16.82 % ; Taxe foncier bâti : 27.04 % ; Taxe foncière non-bâti : 54.62 %.

AFFECTATION DES RESULTATS : A l'unanimité, l'assemblée affecte comme suit les résultats 2009 :

C/1068 : (excédent de fonctionnement capitalisé) : 47 956.99 €
 C/002 : (résultat de fonctionnement reporté) : 117 256.48 €
 C/001 : (résultat d'investissement reporté) : - 17 216.89 €

REHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : Il y a quelques modifications, notamment concernant les devis de M. SAVARY J-P (lot fenêtres) et le devis isolation extérieure (Durand Sarl) :

	Devis de base T.T.C	Nouveau devis T.T.C
DURAND S.A.R.L	24 536,07	23 300,36
SAVARY JP	10 143,28	11 195,76

Réactualisation des dossiers de demandes de subventions :

Coût prévisionnel des travaux (H.T)	60 666 €
CTU (région)	9 000 €
ADEME	17 174.24 €
Conseil Général 53	7853 €
FEDER (Europe)	6 988 €
Autofinancement	19 650.76 €

PRIORITES DEGAGEMENT DES ROUTES EN CAS DE NEIGE : Le Bas de la Butte, « la vieille côte », les voies communales de « la Grange », « le Bas Pas », « le Cruchet », « La Foucaudière », « Goulifer », « Les Litières », « La Molière ». Les entrées de fermes peuvent être dégagées par les agriculteurs. Le Maire précise que la CCV dégage les voies communales qui rejoignent les départementales mais qu'elle n'en a pas officiellement la compétence. M. Jean-Marie BARBIER est intervenu de sa propre initiative avec un tracteur et une lame pour dégager les routes enneigées. Il renouvelerait l'opération en cas de besoin (l'entrepreneur local M.LAVALEUR n'a pas pu donner suite faute de

matériel adéquat). M.BARBIER sera dédommagé : 40 € H.T de l'heure pour le travail effectué.

RECHARGEMENTS DES VOIES COMMUNALES ET CURAGES DES FOSSES : Curage des fossés : Choubert, Goulifer, La Guyonnière. Voirie : saignée voie communale route de Loupfougères après l'Aiguechère, Goulifer. Pont à la Brunelière. La départementale Le Ham-Villaines est endommagée (concerne le Conseil Général) ; du bois est resté dans le fossé à Choubert malgré un courrier de relance ; il faut remettre du gravier dans le chemin de Bazeilles.

EMPOISSONNEMENT ETANG DE BONDI : M. RONCIN fait un bilan de l'empoissonnement de l'étang de Bondi. Pour information, il est prévu environ 54 Kg de tanches, 6kg de gardons, 10 kg de petites tanches, 40 kg de carpes.

ENTRETIEN ANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNE : La commune n'ayant pas choisi d'adhérer pour l'instant au Syndicat Départemental d'Electricité pour l'entretien de l'éclairage public, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise DESSAIGNE. Le point lumineux est fixé à 16.50 € HT (armoire comprises) ; les tarifs nacelle avec 2 hommes est de 125 € H.T de l'heure ; le déplacement nacelle à 4.30 € H.T le kilomètres ; la main d'œuvre véhicule léger 47 € HT de l'heure et le déplacement véhicule léger à 1.50 € le kilomètre.

SEANCE DU MARDI 23 MARS

INTERVENTION DE LA SOCIETE VSB ENERGIES NOUVELLES PROJET EOLIEN : Mme MANCEL et M.LEROY de la société VSB Energies Nouvelles présentent le projet éolien définitif et les résultats des études (acoustiques, d'impact, paysagères...). Le permis de construire sera déposé courant avril 2010. Les 4 éoliennes seraient de type « Vestas 90 » avec une hauteur de mât de 90 mètres et des pâles de 45 mètres. Enfin, ils précisent que le projet se situe pour partie en dehors du périmètre actuel de la « Zone de Développement Eolien du Synclinal de Pail », et qu'il est nécessaire de demander la modification de ce dernier auprès de la CCV qui en a la compétence (arrêté du 27 juin 2007). L'ensemble du dossier est consultable par tous en Mairie et un grand nombre de « photomontages » (aperçus dans le paysage) ont été réalisés :

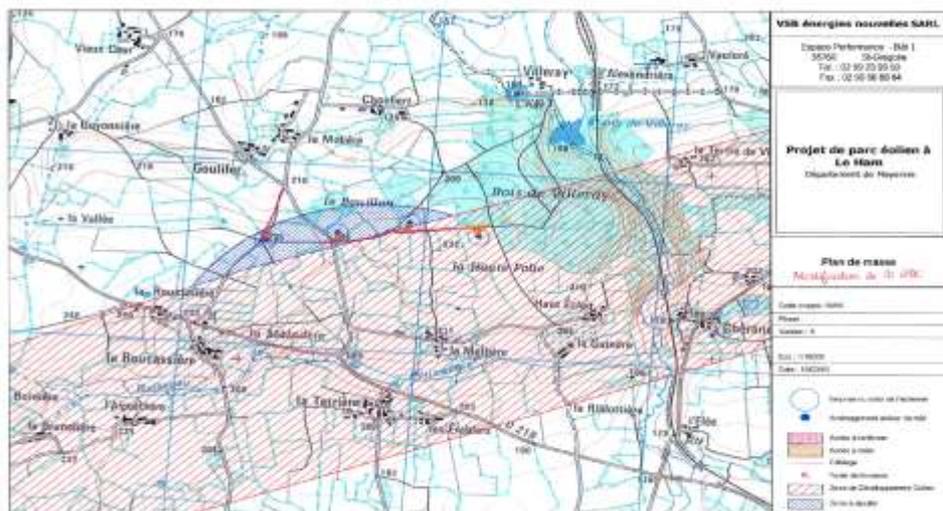


DEMANDE DE MODIFICATION DE PERIMETRE DE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (Z.D.E) :

Nombre de votants : 10

Pour : 6

Contre : 4



En bleu, la partie ajoutée.
En rouge la ZDE prévue initialement.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2009 – BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « CLOS DE L'ORME » :

Section INVESTISSEMENT
Dépenses : 33 674.18€

Section FONCTIONNEMENT
Dépenses : 33 674.18 €

Recettes : 33 674.18 €

Recettes : 33 674.18 €

VOTE DU BUDGET 2010 COMMUNE : qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Section FONCTIONNEMENT : 446 100 €

Section INVESTISSEMENT : 284 331 €

(Reprise des restes à réaliser) En dépenses : 55 172.27 €

En recettes : 24 432.17 €

Soit une différence de 30 740.10 €. A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget tel qu'il a été présenté.

DEMANDE D'ACHAT PARCELLE 2, LOTISSEMENT DE LA CROIX DU HOUX :

Une personne demande à acquérir le lot n°2 de la Croix du Houx en vue d'y construire une maison d'habitation.

ENROBE TROTTOIRS ET BI-COUCHE 1 BIS RUE DU MONT : Entreprise Eiffage retenue concernant l'enrobé des trottoirs 2^{ème} tranche et le bicouche de la cour 1 bis rue du Mont : 17 510,28€ T.T.C.

SUPPLEMENTS CAMP ET GRANDE SORTIE 2010 A.L.S.H : Après un rappel des tarifs 2009 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer un supplément par enfant pour l'entrée du parc « Ange Michel » (aux alentours de 10 €), de demander un supplément de 30 € par enfant pour le camp.

DECISIONS D'ACHAT : Terrassement 1 bis rue du Mont: 1 831.08 € T.T.C (BORDELET), création d'un auvent salle socioculturelle : 1 241.93 € T.T.C (GIBON J.), platines sur lanternes pilote, éclairage public : 3 664.54 € T.T.C

DEMANDE DE SUBVENTION BOUCLES DE LA MAYENNE : la course cycliste « les Boucles de la Mayenne » se déroulera du 17 au 20 juin et passera sur le territoire de la commune les 18 et 19 juin 2010. 350 € sont accordés.

SEANCE DU MARDI 4 MAI

Tous présents sauf M. GUET (excusé)

AJUSTEMENTS TRAVAUX SALLE SOCIO-CULTURELLE : compte tenu de l'évolution du chantier, certaines modifications ont été apportées telles que :

Devis à l'origine (H.T)		Ajustements (H.T)		
DURAND	Isolation	19 481,91	Moins value	-346,50
BREHIN E.	Chauffage VMC	23 357,94	Ecran visualisation	292,64
GIBON J.	Casquette	5 046,40	Panneaux hydro.	1 480,00

AMENAGEMENT COUR 1 BIS RUE DU MONT : les travaux de réfection des trottoirs et l'aménagement de la cour 1 bis rue du Mont sont pratiquement achevés, des ajustements sont à prévoir tels que l'évacuation des eaux pluviales et un supplément de trottoirs pour un montant de 2 388.17 € T.T.C. Certains trottoirs n'ont pas été faits sur toute la largeur ; les zones non réalisées appartiennent au domaine privé. Le Conseil Municipal participe au bétonnage de la grange au 1 bis rue du Mont et une date est fixée.

REMBOURSEMENT DES CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2010/2011 : pour les enfants du Ham scolarisés au R.P.I à l'école de Loupfougères Pour l'année 2010/2011, les tarifs du Conseil Général sont : 1 enfant-70 € ; 2 enfants-105 € , 3 enfants-125 €

REMUNERATION DES ANIMATEURS(TRICES) ACCUEIL DE LOISIRS - Equipe d'animation : Mme Jocelyne BOURD, directrice, titulaire BAFA ; Melle Laetitia DOUILLET, titulaire BAFA ; Melle Amélie PODER, titulaire BAFA ; Melle Ophélie DEMAS, titulaire BAFA et Melle Betty BOURGOIN, équivalent BAFA.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - HORAIRES, TIKETS CAF, MSA : ✓ Activités : de 9 h à 17h ✓ Possibilité de garderie gratuite pour les deux parents pouvant justifier d'une activité professionnelle ouverte de 7 h 30 à 18 h 30. ✓ Par ailleurs, les familles qui le souhaitent peuvent régler la participation par le biais de leur caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). La commune de Loupfougères prend à nouveau en charge la différence de tarifs.

CONTRAT DE SERVITUDES PROJET EOLIEN : Dans le cadre de la construction et de l'exploitation du parc éolien actuellement en cours d'étude il est prévu que les pales de certaines tours éoliennes surplombent diverses voies communales, chemins ou parcelles de la commune, que les travaux d'aménagement et de construction, ainsi que les activités d'exploitation, de maintenance et de démantèlement du parc, nécessitent que VSB, ainsi que ses préposés, mandataires et prestataires, sous traitants et conseils, aient la possibilité de renforcer et d'emprunter diverses voies communales, chemins ou parcelles appartenant à la commune afin d'accéder aux lieux d'implantation du parc et aient la possibilité de réaliser tous travaux (hors terre et sous terre) de câblage, aux fins de raccorder certaines installations du parc entre elles et/ou au réseau public d'électricité. En contrepartie, la société VSB sera tenue de régler la somme annuelle de 5 000 € à la commune à compter de la date de mise en service industrielle du parc.

BANQUE ALIMENTAIRE A.S.I. : le 28 avril, à l'assemblée générale de l'association il avait été lancé un appel au bénévolat suite au départ annoncé des principaux protagonistes, en vain. En cas de dissolution de l'association, il rappelle que ce sont les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui devront prendre le relais.

CORRESPONDANT RISQUES NATURELS : Pour faire suite aux différentes tempêtes et aléas climatiques de ces dernières années, ERDF (Electricité et Réseaux De France) souhaite améliorer sa communication avec les communes en cas de nouvel incident de grande ampleur et propose ainsi de nommer dans chaque commune un correspondant risques naturels. Ce dernier devra établir un diagnostic rapide sur l'état du réseau. Joël LEBLANC se porte volontaire.

ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN : Le permis de construire de 4 éoliennes et d'un poste de livraison a été déposé le 29 avril 2010 et le délai d'instruction a été modifié car, en vertu des articles R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement car il est soumis à enquête publique. La société VSB Energies Nouvelles assurera l'affichage sur les lieux et prendra en charge la totalité des frais d'enquête.

AMENAGEMENT LAVOIR : Comme convenu lors de la précédente séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante des devis de rénovation du lavoir. Le devis retenu est celui de l'entreprise CHEVRIER d'un montant de 9 424.14 € H.T soit 11 271.27 € T.T.C. Enfin, Il est entendu qu'un muret permettant de s'asseoir pourra être construit ultérieurement.

AMENAGEMENTS ETANG DE BONDI : Afin de faciliter l'accès aux véhicules de secours il est décidé d'aménager un accès à l'étang de Bondi afin d'élargir le rayon de braquage des camions de pompiers. (pont situé à droite en arrivant). Il est décidé de décaisser la terre située derrière le pont.

GARDERIE PERISCOLAIRE : Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales verse une subvention aux garderies périscolaires agréées qui doivent en contrepartie facturer le service aux familles. La garderie de Loupfougères est agréée contrairement à celle du Ham. Dans un souci d'égalité, la commune de Loupfougères souhaite une concertation avec la commune du Ham. Une réunion avec la commission RPI est programmée le lundi 21 juin.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES MAITRES D'OEUVRE SALLE D'EXPOSITION : M. le Maire informe qu'il a eu un entretien avec M.M. SALIN et RENAUD en présence des adjoints au sujet du projet de création de la salle d'exposition au 1 bis rue du Mont. Ces derniers souhaitent créer une association afin de gérer ce lieu et les activités qui s'y rapportent ; la commune gardant un droit de regard sur ce qui s'y déroulerait. Une convention de mise à disposition sera créée ultérieurement. Il est prévu d'aménager la grange en salle d'exposition « multi-activités » et de lancer la consultation des maîtres d'œuvre.

TARIF DES REPAS CANTINE SCOLAIRE ET A.L.S.H : 2.33 € le repas enfant et instituteurs. 3.49 € le repas adulte. Le tarif des repas de l'accueil de loisirs sans hébergement juillet 2010 restera donc à l'ancien tarif (2.24 €/enfant).

VENTE D'HERBE 2010 : La vente d'herbe est proposée à M. APPERT Alain pour 76.22 €. Cette même somme sera reversée à l'association GREF (Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières) en vue de l'achat de tableaux et de craies pour les enfants Béninois.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES REHABILITATION SALLE SOCIO-CULTURELLE : Les travaux de réhabilitation de la salle socio-culturelle se terminent, mais quelques travaux complémentaires sont à prévoir au niveau du bardage côté Est. Le devis de la Sté GIBON est retenu.

Devis initiaux		H.T	Ajust.H.T		Total H.T	Total T.T.C
GIBON J.	Casquette-panneaux hydro.	6526,40	Bardage Est	1 992,60	8 519,00	10188,72

HUMIDITE DANS L'EGLISE : Il a été constaté un problème d'humidité dans l'église qui met en danger la fresque. Il est envisagé de faire des grilles d'aération en haut et en bas des murs tous les deux ou trois bancs.

DECISIONS D'ACHAT : Achat d'une tente marabout pour l'accueil de loisirs sans hébergement: 1 374.10 € H.T. Achat d'une cellule réfrigérante et d'un plateau: 3 000 H.T. Achat de portails coulissants hangar de stockage 1 bis rue du Mont : 2 902 € H.T.

REPLACEMENT DE JEAN-LOUIS BRINDEAU PENDANT LA PERIODE ESTIVALE : le Maire a reçu 11 lettres de candidatures. 2 personnes ont été reçues en entretien. La personne retenue est Gilles LOLIVIER.

Vie communale

REPAS du CCAS



Repas des aînés du samedi 6 mars 2010

Vœux du maire

L'ÉQUIPE MUNICIPALE EST HEUREUSE DE CONVIER TOUS LES HABITANTS DU HAM A LA PROCHAINE CÉRÉMONIE DES VŒUX QUI AURA LIEU LE : **SAMEDI 8 JANVIER A 11 HEURES A LA SALLE COMMUNALE.**
AU COURS DE CES VŒUX SERONT REMIS LES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

Bravant le froid et les intempéries, les hamois sont venus nombreux à la traditionnelle cérémonie des vœux.



MAISONS FLEURIES

Le 13 juillet, la commission des maisons fleuries s'est réunie, le classement 2010 est le suivant :

Catégorie 1 : maisons de bourg avec jardins

PICHEREAU	Irène et Jean	La Basse Cour
-----------	---------------	---------------

Catégorie 2 : maisons de bourg avec cour, terrasse ou jardinet

BODEY	Françoise et Eric	2 rue Principale
BRUNET	Thérèse et Gaston	5 rue du Pont D'Aisne

Catégorie 3 : décors floraux sur la voie publique (façades)

PICHEREAU	Isabelle	1 lot du Mont du Saule
LEMEUNIER	Jeanine	1 rue du Mont
BERNARD	Catherine	2 lot de la Croix du houx

Catégorie 4 : maisons de campagne et fermes

FORTIN	Michelle et Claude	Le Carrefour du Bois
MARIN	Jeannine et Roland	Beauvais
HIGUEZ	Jacqueline et Jean-Claude	La Motte
CHESNEAU	Agnès et Jean-Claude	Laurière

FELICITATIONS à tous et toutes...

COUPON D'INSCRIPTION Concours des Maisons Fleuries 2011

A rendre à la Mairie avant le 15 juin 2011.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Le jury se réserve le droit de changer la catégorie si elle ne correspond pas.

M. et/ou Mme..... Adresse :

Participera(ont) au concours des maisons fleuries 2011 et en accepte(nt) le règlement (affiché en Mairie).

S'inscrive(nt) dans la catégorie 1 / 2 / 3 / 4 (entourer la mention utile) A LE HAM, (date et signature)

Nouveaux habitants

La municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :

Catherine BERNARD et ses enfants,	2 Lotissement de la croix du Houx
Fabien BERGUE et Laura RENARD,	la butte des Avenrys
Shirley FLOHIC et ses enfants	5 rue du Mont
Sébastien GIBON, Angélique DOITEAU et leurs enfants	11 rue du Mont
Alexandra LAURENT	la Molière
Gwenaël LEDUC et Angelina PAGEOT	3 Lotissement du Mont du Saule
Raymond PAPILLIER et Nicole BOUVET	le bas Chérance
Sébastien PINSON, Emilie LEPAGE et leurs enfants	8 Lotissement de la croix du Houx

ETAT CIVIL

NAISSANCES

	né(e) le	adresse
Zélie BARRE	5 mars à Laval	1 rue des Malignières
Noa RENARD	1 ^{er} avril à Mayenne	La Grange
Clément RAGOT	27 avril à Alençon	Choubert
Mathis TRILLARD	15 juin à Alençon	Les Erablais

TRANSCRIPTION DE DECES

	né		Décédé		habitait
	le	à	le	à	
Pierre DESCAUCHEREUX	27/03/35	Neuville-Prés-Sées	10/06	Villaines	Le bas de la butte

MENTION DE DECES

	né(e)		décédé(e)	
	le	à Le Ham	le	à
Renée BRUNET	18/01/32	L'anglechère	29/03	Villaines
Bernard Jean FOUCHER	7/05/24	La Guitière	2/07	Boulouparis (Nouméa)
Julia SOYER	5/05/10	La Navière	16/07	Tessy sur Vire
Christiane LEPLARD (LHUISSIER)	23/01/24	Les Erablais	18/07	Mayenne

Concessions du CIMETIERE

Une procédure de reprise des concessions du cimetière est en cours, s'adresser en Mairie si une tombe de votre famille est concernée.

ECOLE Maternelle et Primaire de le Ham/Loupfougères

La municipalité rappelle qu'elle rembourse les cartes de car aux enfants du Ham scolarisés à Loupfougères sur demande à la Mairie (amener un RIB).

Les tarifs de la cantine vont changer à partir du 1^{er} septembre 2010 et passer à 2,33 € le repas enfants et instituteurs et à 3,49 € le repas adulte.

Les horaires de la garderie sont : 7H45 – 8H50 et 16H30 – 18H30.

Les CE1 de l'école de Loupfougères sont partis avec les enfants de Grande Section et les CP de Le Ham à la classe de mer du 31 mai au 4 juin.



La classe de CE2- CM1- CM2 a commencé à utiliser la classe mobile après les vacances de février. Les élèves se sont très vite habitués à ces nouveaux outils informatiques et une utilisation régulière leur a permis de rédiger en autonomie des exposés qu'ils ont présentés à leurs camarades en fin d'année. La classe mobile leur permettra tout au long du cycle 3 de développer les compétences attendues dans le cadre du B2I école avec, dès l'année prochaine, la création d'un blog en lien avec la classe de neige.

L'école de Loupfougères est inscrite au concours départemental en arts visuels : «en découdre avec le textile» ce qui a été l'occasion pour les élèves de découvrir différents textiles, de pratiquer le tissage, la couture, la tapisserie et de visiter l'usine des Toiles de la Mayenne à Fontaine-Daniel. Certains travaux ont été exposés au Château de Laval.

Tapisseries :



Manon la poupée de chiffon et le « tube en tissage » :



La classe maternelle a participé à un autre projet artistique : «1000 marque-pages pour un anniversaire» (les 10 ans du projet Lire et faire lire). Expositions en juin à Laval et à Villaines la Juhel à la rentrée de septembre. En juin, une apicultrice est venue à l'école pour faire découvrir aux enfants son travail ainsi que le monde des abeilles.



Hamois à l'honneur

NE PAS HESITER A TRANSMETTRE TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT UNE OU PLUSIEURS PERSONNES A LA MAIRIE, EN JOIGNANT UNE PHOTO. MERCI.



Mercredi 3 février, Yannick Favennec et Christophe Béchu, sont venus au Ham, pour une réunion de travail avec le Maire, Christian Vallée, le Conseiller Général, Gérard Dujarrier et le **GAEC de l'Elée** qui a un projet dans le domaine du développement durable.

Mme Perrin, nouvelle centenaire dans la commune, est née le 9 avril 1910. Christian Vallée et Alain Schmitt Maire de Villaines lui ont rendu hommage lors d'une cérémonie le jour de son anniversaire à la Maison de Retraite. Elle est ici entourée d'une partie de sa famille.



Résumé de l'Intervention de M. AUBELLE, consultant, mercredi 11 mars, salle communale

I. Historique

- **1789 : Création des communes** (avec quasi aucun changement en 200 ans) ; la France a 40% du nombre total de communes européennes (une trentaine de communes françaises ont moins de 11 habitants)
- **1890 : L'intercommunalité a été créée suite aux échecs de fusions successives des communes (syndicats intercommunaux)**: pas de périmètre imposé ni de compétences* obligatoires (les élus décident), et il faut l'accord unanime des élus pour entrer dans un Syndicat, ces structures ne percevaient pas d'impôts.
- **6 février 1992 : Création des Communautés de Communes (CC)** selon une logique d'économie et d'aménagement du territoire, elle s'est faite grâce aux dotations d'Etat. Les CC ne font que ce que les communes acceptent de leur laisser faire ; la Taxe Professionnelle Unique (TPU) est mise en place (les taxes professionnelles sont octroyées au CC) ; les élus gérant la CC sont les représentants des Conseils Municipaux (suffrages universel indirect)
- **Aujourd'hui** : 92% des communes appartiennent à une CC (soit 90% des français).

*COMPETENCES : fonctions qu'exercent une structure (économique, touristique...)



Les réformes deviennent nécessaires pour deux raisons :

- ✍ Il y a trop de collectivités (Communes, Communautés de Communes, Pays, Canton, Département, Région).
- ✍ L'Etat a un budget déficitaire et il faut diminuer les dépenses publiques et donc simplifier les niveaux d'action.

II. Réforme des collectivités locales (échéance 2011-2012)

- ☞ **Toutes les communes seraient en Communautés de Communes** ou en Communauté d'agglomérations.
- ☞ **Les CC actuelles sont trop petites et certaines devraient fusionner** ; Le Préfet devra réaliser un plan de fusion dès septembre 2010 ; pour qu'une fusion ait lieu seul l'accord à la majorité des communes l'emporterait (au lieu de l'unanimité aujourd'hui)
- ☞ **Les Communes auraient les compétences (de proximité) que la CC accepterait de lui laisser** (l'inverse d'aujourd'hui)
- ☞ **Les CC seraient gérées par des élus désignés par les électeurs** (scrutin fléché avec un ordre dans les listes électorales très important)
- ☞ **Des Conseillers Territoriaux siègeront à la fois au département et à la région** (suppression des Conseillers Régionaux et Généraux). L'action du Département serait recentrée sur l'action sociale et celle de la Région sur



III. Réforme financière (échéance 2010-2111)

☑ **Les dépenses des collectivités locales doivent diminuer**, pour cela les Communes vont devoir mutualiser les moyens et probablement transférer plus de compétences à leur CC comme par exemple : la gestion des personnels communaux, les matériels, certaines missions transversales (permis de construire, voirie...)

☑ **La fiscalité doit être réformée (encadrement des recettes des collectivités locales) :**

⌘ Suppression de la Taxe Professionnelle (taxait les entreprises sur leurs investissements) ; les collectivités ne votent plus les taux et les entreprises sont taxées sur la Valeur Ajoutée (sensible à l'activité économique).

⌘ Réformes de la Taxe d'habitation et des Taxes Foncières (prévues en 2011) ; l'Etat encadrera plus fort les taux ; les taxes d'habitation et Foncière Non Bâti seraient perçues par les Communes et les Communautés de Communes ; les Taxes foncières Bâti reviendraient au Département.

Conclusion : UNE MINI-REVOLUTION EST EN ROUTE... Il faut mieux anticiper les choses avant de s'y retrouver contraint par l'Etat. Il faudra redéfinir les compétences de chaque collectivité locale : que fait-on au niveau communal ? Intercommunal ?

Ouverture de la pêche

Le lundi de Pâques (5 avril) l'ouverture de la pêche à l'étang de Bondi s'est très bien passée puisque 132 pêcheurs environ, étaient présents. Le Comité des Fêtes a tenu comme traditionnellement la buvette.



Maurice BAREAU, garde pêche



Maurice Barreau est né à Mayenne et originaire d'Hambers ; il est garde pêche depuis une vingtaine d'années et assure ce service dans notre commune depuis 4 ans. Il est marié et a 3 enfants.

Visite à Paris

Un groupe composé de hamois s'est rendu à Paris visiter l'Assemblée Nationale, la Tour Eiffel, et pour découvrir des monuments en bateaux-mouches. A l'Assemblée ils ont été reçus par M. Yannick Favennec, député, et ont croisé M. François Hollande. Le premier a remis à M. Vallée une médaille destinée à tous les hamois.



Sporting Club Hamois



Le samedi 3 avril, 34 enfants et une vingtaine d'adultes ont assisté à un match de football (Rennes / Lyon). Ce voyage a été financé par les animations du club, par une tombola et par une subvention du Crédit Agricole. Petits et grands ont su apprécier cette soirée.

Location de Cellule réfrigérante avec plateau

La commune s'est dotée d'une cellule réfrigérante avec plateau et peut la louer sous certaines conditions (il faut un permis E pour la déplacer). **Tarif de location par week-end :**

Associations hamoises	50 € (1 gratuité par an)	Associations extérieures	70 €
Hamois (es)	50 €	Personnes extérieures	70 €

PHOTO-Mystère



Nous vous proposons un jeu :
Retrouver d'où est prise cette photo
(Réponse dans le prochain bulletin).

Vie quotidienne

Le canton du HORPS

- Fait partie de l'Arrondissement de Mayenne ; sa superficie est de 149 km² ; l'altitude varie de 114 m (Champéon) à 327 m (Hardanges) pour une altitude moyenne de 275 m ;
- 8 communes le composent : Champéon, La Chapelle-au-Riboul , Charchigné, Le Ham, Hardanges, Le Horps , Montreuil-Poulay, Le Ribay
- Conseiller général : Gérard Dujarrier (Maire du Horps)
- Population : 3880 habitants (Densité : 26 hab/km²) ; nombre d'habitants par commune :

Champéon	La Chapelle-au-Riboul	Charchigné	Hardanges	Le Horps	Montreuil-Poulay	Le Ribay	Le Ham
569	500	472	217	754	404	530	440

La Communauté de Commune de Villaines la Juhel (CCV)

7 561 Habitants et 236,92 km² ; les communes de la CCV : AVERTON, COURCITÉ, CRENNES-SUR-FRAUBÉE, GESVRES, LE HAM, LOUPFOUGÈRES, SAINT-AUBIN-DU-DESERT, SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER, SAINT-MARS-DU-DESERT, VILLAINES-LA-JUHEL, VILLEPAIL. Le Président est Alain DILLIS.

6 boulevard Dunant BP 19 – 53700 VILLAINES-LA-JUHEL Tél : 02.43.03.31.54 Fax : 02.43.03.38.93
E-mail : ccv.adminis@cc-villaines-juhel.fr Site internet : www.cc-villaines-juhel.fr

Années	Projets menés par la CCV
1994	Ouverture au public de la maison de l'emploi et de la formation, nommée Centre de ressources
1997	Réalisation de trois gîtes de pêche au site des Perles à Averton
1999	Ouverture de la médiathèque à Villaines-la-Juhel
2001	Création d'un gîte d'étape et de séjour au site des Perles à Averton
2002	Ouverture de la décharge classe III

2004	Mise en service d'une plate forme de compostage
2005	Lancement d'un programme de construction et réhabilitation de logements à haute qualité environnementales ; Mise en place d'un service culturel –Le Prisme-
2007	Mise en service du SIG (service d'information géographique) Lancement d'une zone d'activité économique durable
2008	Ouverture d'un nouvel office du tourisme ; Aménagement de la maison des jeunes dans l'ancienne gendarmerie ; Construction d'une nouvelle gendarmerie
2009	Lancement des travaux pour la nouvelle station d'épuration

Facebook

Facebook est un site web qui permet d'entretenir des réseaux sociaux, vous pouvez retrouver des informations remises à jour régulièrement sur la commune (<http://www.facebook.com>), en recherchant « le Ham 53250 Mayenne ». Retrouver aussi des informations sur le site internet de la Maire : <http://www.leham.mairie53.fr/>
Et sur celui de la CCV : <http://www.cc-villaines-juhel.fr/>

Vos démarches

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION : Le numéro d'immatriculation est attribué au véhicule, qui le conservera de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction, même en cas de changement de propriétaire. Le propriétaire d'un véhicule n'a plus à changer sa plaque d'immatriculation en cas de déménagement.

Les formalités ne sont plus accomplies en Mairie elles sont à entreprendre : auprès d'un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'Intérieur, ou dans une préfecture.

Comment faire la demande ? Auprès du professionnel habilité : sur place uniquement, auprès de la préfecture : sur place ou par correspondance.

Qui peut faire la demande ? Le nouveau propriétaire du véhicule, ou un tiers auquel l'acquéreur a donné procuration pour effectuer les démarches.

Pièces à fournir selon les cas (non exhaustives) :

- Pièces d'identité à jour,
- Justificatif de domicile,
- Contrôle technique de moins de 6 mois (véhicules de plus de 2 ans)
- Ancienne carte grise,
- Chèque dont le montant dépend de la puissance, de l'âge, et du genre du véhicule.



PASSEPORT : Le demandeur doit être de nationalité française. Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport biométrique au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place à la Mairie de Villaines.

Simplification des procédures de délivrance du passeport : Dorénavant la possession d'une carte nationale d'identité sécurisée permet d'obtenir un passeport biométrique sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.

Dans tous les cas il faut fournir :

- Formulaire passeport complété et signé par le demandeur,
- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- Justificatif de domicile ou de résidence,
- Autres pièces à produire en cas d'utilisation de deuxième nom (nom de l'époux, nom de l'autre parent) : livret de famille, acte de naissance, jugement de divorce...

En cas de 1^{ère} demande de passeport :

- si le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé (carte nationale d'identité sécurisée) : aucun document supplémentaire,
- si le demandeur ne peut pas présenter un autre titre sécurisé (carte nationale d'identité sécurisée),

il faut fournir :

- un justificatif d'état civil du demandeur : un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage.
- si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française.

Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession.

Coût (en timbres fiscaux) : 86€ Si vous fournissez des photos ; 89€ Si la photo est réalisée en mairie via la « station ». Le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie, dans un service des impôts des entreprises (SIE).

Durée de validité : 10 ans. Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier. Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.



Carte Nationale d'Identité (CNI) : Elle permet de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante. Elle n'est pas obligatoire. En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays. Le demandeur doit être de nationalité française.

Coût : gratuit pour une première demande.

Dépôt de la demande : La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile. Le demandeur doit se présenter personnellement au guichet pour le relevé de son empreinte digitale notamment. La demande est rédigée sur un formulaire remis uniquement sur place.

Simplification des procédures de délivrance de la CNI : Dorénavant la possession d'un passeport électronique ou d'un passeport biométrique permet d'obtenir une carte nationale d'identité sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur (le spécimen n'est pas utilisable),
- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- Justificatif de domicile ou de résidence,
- Autres pièces à produire en cas d'utilisation de deuxième nom

En cas de 1^{ère} demande de CNI :

- si le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé (passeport électronique ou passeport biométrique) : aucun document supplémentaire,
- si le demandeur ne peut pas présenter un autre titre sécurisé (passeport électronique ou biométrique), il faut fournir :
 - un justificatif d'état civil du demandeur : un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage
 - si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France).

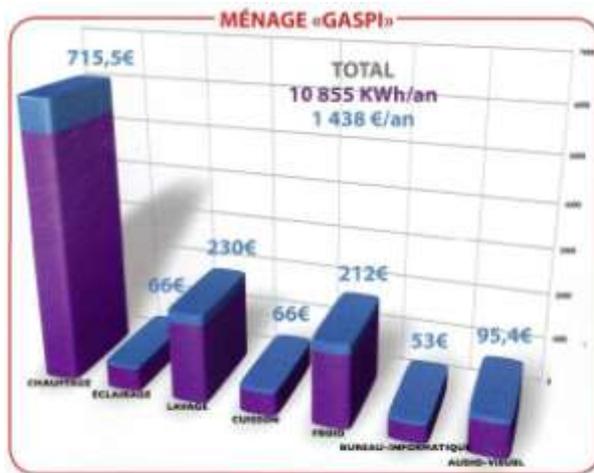
Les originaux des pièces à fournir doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Durée de validité : 10 ans. La carte est remise personnellement au demandeur au lieu du dépôt du dossier.

Plus d'informations sur : <http://www.service-public.fr>

Consommer moins : c'est possible !

Simulation de consommations d'énergie annuelles de 2 familles de 4 personnes (maison de 100 m², au tarif de base TTC : 0,1325€/kWh au 16/08/2007). Source : CREDOC 2007.



DES EXEMPLES À NE PAS SUIVRE :

Chauffage :
Isolation insuffisante
Radiateurs électriques à une température > 20°C

Eclairage :
Lampes à incandescence
Halogènes

Lavage :
Lessive à 90°C
Lave vaisselle programme non éco
Sèche linge

Cuisson :
Plaques de cuisson « D »
Usage fréquent de la pyrolyse

Froid :
Réfrigérateur / Congélateur « type américain »

Bureau, informatique :
Ordinateur en veille
Imprimante laser

Audio visuel :
TV, magnétoscope,
Décodeur, chaîne HI-FI en veille

DES EXEMPLES À SUIVRE :

Chauffage :
Double vitrage
Radiateurs eau douce à une température < 20°C

Eclairage :
Lampes basse consommation

Lavage :
Lessive à 40°C
Lave vaisselle programme éco
Pas sèche linge

Cuisson :
Gaz et plaques de cuisson « A »
Usage modéré de la pyrolyse

Froid :
Réfrigérateur et congélateur « type européen »

Bureau, informatique :
Ordinateur éteint et débranché en cas de non utilisation
Imprimante jet d'encre

Audio visuel :
TV, magnétoscope,
Décodeur, chaîne HI-FI éteints en cas de non utilisation

Incivilités

Nous rappelons que certains objets n'ont pas leur place dans les poubelles et les Points d'Apports Volontaires situés sur la commune et qu'il existe deux déchèteries :

- une à Villaines (10H à 12H et 14 à 16H, lundis, mercredis, vendredis, samedis ainsi que mardis après midis et jeudis après midis)
- une à Courcité (10H à 12H, mardis, jeudis)

Les deux PAV communaux (tri sélectifs des déchets) sont au Chêne Cutte et à la Gare.

Incivilités à l'Aiguêchère :



et à la Terrière :



Vie culturelle

Point - lecture



Le point-lecture est ouvert les **lundis (16 h 45 - 18 h 15)** et les **samedis (10 h 30 - 12 h 00)**. Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet. Les livres sont régulièrement renouvelés.

Suite de la liste commencée l'an dernier...

1965 (11)

1^{er} tour : **Marcel Delaurière (mairie)**, Edouard Lerichomme (adjoint), Ernest Perrin, Alphonse Thuault, Lucien Thébault, Alexandre Yvard, 2^{ème} tour : Louis Rouland, Joseph Laigneau, Pascal Bouteloup, Augustin Renard, Joseph Duval,

1971 (11)

1^{er} tour : **Marcel Delaurière (mairie)**, Edouard Lerichomme (adjoint), Lucien Thébault, Ernest Perrin, Alexandre Yvard, Alphonse Thuault, Joseph Laigneau, Michel Barbier, Auguste Gilet, Pascal Bouteloup, 2^{ème} tour : Raymond Duval,



Marcel DELAURIERE

1977 (11 – 2 adjoints)

1^{er} tour : **Marcel Delaurière (mairie)**, Edouard Lerichomme (adjoint), Ernest Perrin (adjoint), Joseph Laigneau, Alphonse Thuault, Auguste Gilet, 2^{ème} tour : Colette Salin (adjointe), Raymond Duval, Daniel Barbier, Jacqueline Crison, Gilbert Perrier.

1983 (11)

1^{er} tour : Jacqueline Crison, Philippe Gilet (adjoint), Raymond Duval, 2^{ème} tour : **André Béasse (mairie)**, Gilbert Perrier (adjoint), Gérard Renard, Gilbert Thébault, Daniel Leplard, Daniel Barbier, Rémi Delaurière, Rémi Thébault.

1989 (11)

1^{er} tour : **André Béasse (mairie)**, Gilbert Perrier (adjoint), Philippe Gilet (adjoint), Raymond Duval, Daniel Leplard, Gérard Renard, Rémi Thébault, 2^{ème} tour : Rémi Delaurière, Guy Lavaleur, Denis Renard, Michel Lerichomme.



André BEASSE

1983 (11)

1^{er} tour : Jacqueline Crison, Philippe Gilet (adjoint), Raymond Duval, 2^{ème} tour : **André Béasse (mairie)**, Gilbert Perrier (adjoint), Gérard Renard, Gilbert Thébault, Daniel Leplard, Daniel Barbier, Rémi Delaurière, Rémi Thébault.

1989 (11)

1^{er} tour : **André Béasse (mairie)**, Gilbert Perrier (adjoint), Philippe Gilet (adjoint), Raymond Duval, Daniel Leplard, Gérard Renard, Rémi Thébault, 2^{ème} tour : Rémi Delaurière, Guy Lavaleur, Denis Renard, Michel Lerichomme.

1995 (11)

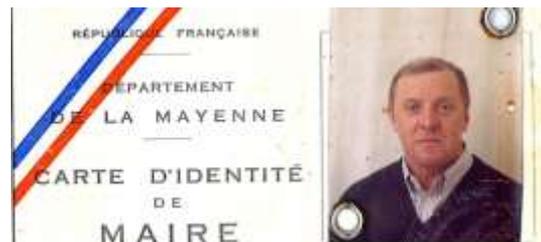
1^{er} tour : **André Béasse (mairie)**, Philippe Gilet (adjoint), Daniel Leplard (adjoint), Rémi Thébault, Denis Renard, Michel Lerichomme, Jacqueline Raitif, Gérard Barbier, Elisabeth Brindeau, 2^{ème} tour : Sylvain Renaud, Eric Foucault.

2001 (11 conseillers, 3 adjoints)

1^{er} tour : Daniel Leplard (adjoint), Gérard Barbier, 2^{ème} tour : **Christian Vallée (mairie)**, Michel Lerichomme (adjoint), Maryse Salin (adjointe), Sylvain Renaud, Olivier Thébault, Claude Roncin, Mireille Fortin, Joël Leblanc, Brigitte Houlbert.

2008 (11)

1^{er} tour : **Christian Vallée (mairie)**, Mireille Fortin (adjointe), Olivier Thébault, (adjoint), Diane Rouland (adjointe), Claude Roncin, Joël Leblanc, Brigitte Houlbert, Claude Brussadelli, Jérôme Guet, Michel Brindeau, Nadine Pichereau.



Christian VALLEE

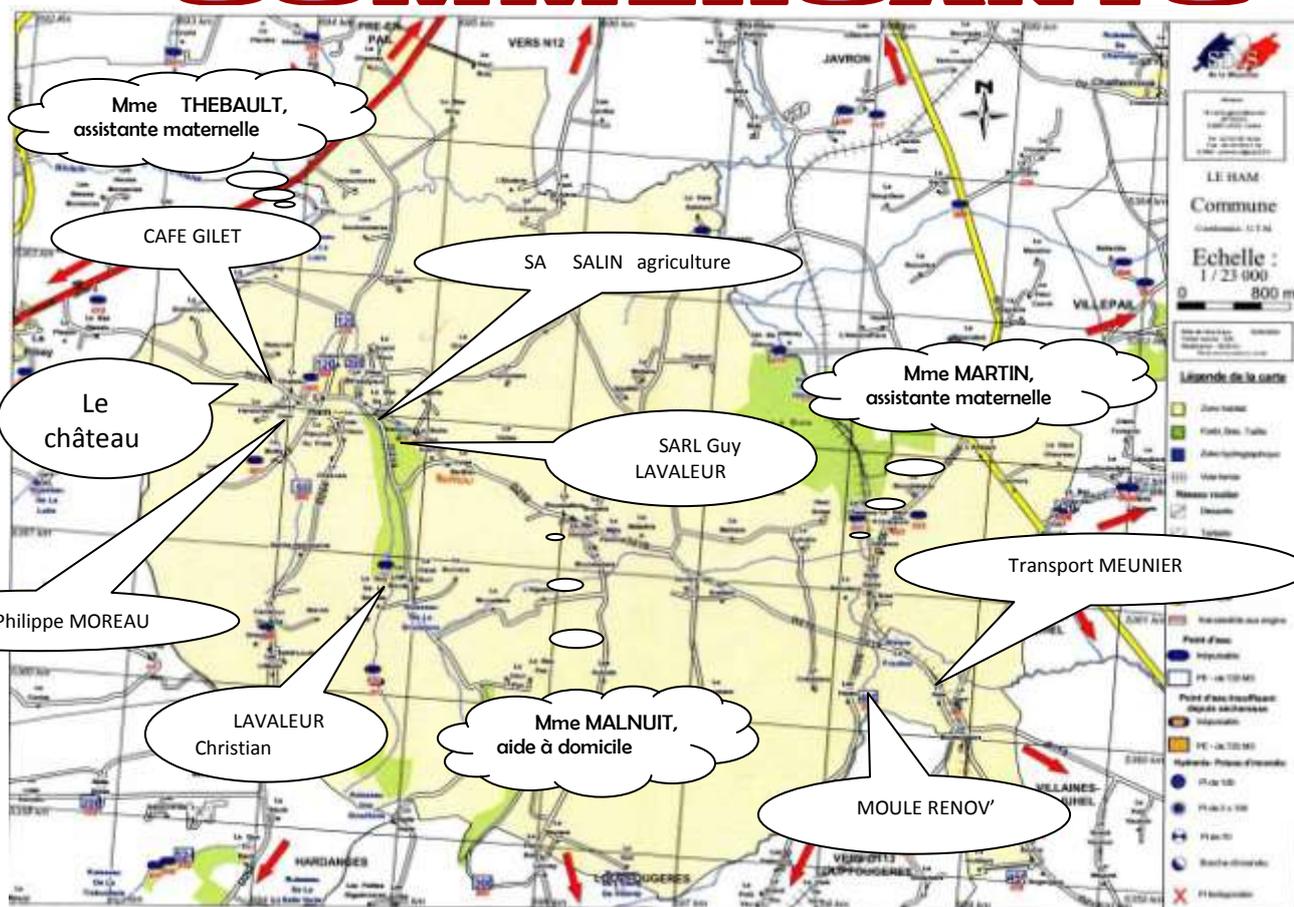
POUR CETTE RUBRIQUE NOUS SOMMES A LA RECHERCHE DE VIEUX DOCUMENTS (CARTES, PLANS, PHOTOS DU HAM)... ILS SERONT RENDUS TRES RAPIDEMENT, MERCI.

Numéros utiles

STADE MUNICIPAL : 02-43-03-99-59, SALLE COMMUNALE : 02-43-03-99-58, ECOLE : 02-43-03-94-77,
GARDERIE : 02-43-04-29-29 Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistantes maternelles : Mme BERNARD, 2 lotissement de la croix du Houx, tél. : 02-53-95-01-83, Mme MARTIN,
« Chérance », tél : 02-43-03-93-19 et Mme THEBAULT, « les Gouhonnères », tél : 02-43-03-91-30.

ARTISANS ET COMMERCANTS



Carte publiée avec l'aimable autorisation du SDIS (Service d'Incendie et de Secours).

<p>SARL Guy LAVALEUR (Fabrication-meubles-cuisines) « Bellevue » Tél.: 02-43-03-97-26 Fax : 02-43-03-95-79</p>
<p>SA SALIN AGRICULTURE 53 Route de Villaines Tél. : 02-43-03-97-76 Fax : 02-43-03-97-37</p>
<p>SARL MOULE RENOV' « les Haies » Tél. : 02-43-03-14-22 ou 06-74-81-37-92</p>
<p>Jonathan et Yasmeeen MOORE (chambres d'hôtes et restaurant) « le château » Tél. : 09-60-03-41-91 ou 06-32-06-05-84 SITE INTERNET</p>
<p>CAFE BRASSERIE GILET (restaurant) 5 rue principale Tél. : 02-43-03-97-06</p>
<p>LAVALEUR Christian (Travaux agricoles) « le Chêne buin » Tél. : 02-43-03-98-63</p>
<p>Jean-Philippe MOREAU (meubles en bois-mosaïque) 4 Lotissement du Mont du Saule Tél. : 06-80-11-27-21</p>
<p>TRANSPORT MEUNIER « la Gare » Tél. : 02-43-03-76-82 Fax : 02-43-03-47-82</p>

Calendrier des manifestations

Fête communale :

Place de l'église (sur deux jours) : petit manège, crève ballon, pêche aux canards, restauration sur place

Samedi 14 août :

Soirée dansante du Comité des fêtes (salle communale)

Menu à 18 € (5 € pour les enfants):

Kir, coquille de macédoine au saumon, cochon de lait, salade, fromage, tartelette, café

Dimanche 15 août :

Vide grenier le matin,

Course cycliste à 14H30,

Jeux pour enfants (courses aux sacs...) 16H,

Spectacle la fanfare de Carelles-Larchamps à 20H,

Feu d'artifice à 23H

Pour tous renseignements ou inscriptions contacter le 06.37.82.13.93 ou le 02.43.03.96.80.

Août

Mercredi 11 au 18 : Exposition d'artistes locaux gratuite (**Patrick Lallemand, Adeline ROCHER et Mathieu BARBIER**) ; 1 bis rue du Mont ; 14H-18H sauf 15 août la journée entière. Vernissage le dimanche 8 à 16H30.

Mardi 24 : Repas du Club des Bruyères

Septembre

Mercredi 15 : Fête de l'amitié (Club des Bruyères)

Samedi 18 : Loto du Comité des Fêtes, salle communale

Octobre

Vendredi 8 : Spectacle du Prisme « la Mine Noire », salle socioculturelle

Dimanche 10 : Randonnée pedestre sur la commune

Mardi 26 : Concours de Belote du Club des Bruyères

Novembre

Dimanche 14 : Commémoration du 11 novembre, 11h30 : départ de la Mairie

Décembre

Vendredi 17 : Marché de Noël du Comité des Fêtes

Janvier 2011

Samedi 8 : Vœux du Maire, 11 H (salle communale), remise des prix des maisons fleuries.